



COTELUB

Département de Vaucluse

**COMMUNAUTE TERRITORIALE
SUD LUBERON**

PA Le Revol
128 Chemin des Vieilles Vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

ARRÊTE DU PRESIDENT N° 2020-048

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 30 juillet 2020 portant élection de Monsieur Michel PARTAGE en tant que 3^{ème} vice-président de la Communauté Territoriale Sud Luberon ;

Vu l'arrêté n°2020-034 du 4 août 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Michel PARTAGE ;

Considérant que l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales permet au Président de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Délégation de fonction est donnée à Monsieur Michel PARTAGE, né le 06 mai 1956 à Marseille, 3^{ème} vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions dans le domaine de l'**aménagement du territoire** et plus particulièrement :

- Environnement (hors gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) ;
- Infrastructure et travaux ;
- Grands projets d'aménagement.

Article 2 :

Cette délégation de fonction vaut délégation de signature, dans les domaines mentionnés ci-avant, des courriers et correspondances à l'exclusion des contrats, conventions, bons de commande, mandats, décisions et arrêtés.

Article 3 :

L'arrêté n°2020-034 du 4 août 2020 est abrogé

Article 4 :

La délégation de fonction est valable à compter de la date à laquelle le présent arrêté devient exécutoire.

Article 5 :

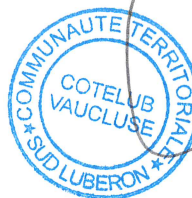
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois.

Article 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté Territoriale Sud Luberon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à La Tour d'Aigues, le 7 décembre 2020

Robert Tchobdrenovitch
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20201207-2020-048-AA-2-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation